

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et REDACTION :**

au Ministère d'État

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 3 francs la ligne.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****PARTIE OFFICIELLE :**

*Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une décoration.*  
*Ordonnance Souveraine portant nomination d'un dignitaire dans l'Ordre de Saint-Charles.*  
*Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Professeur au Lycée.*  
*Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Professeur de gymnastique à l'Etablissement secondaire de jeunes filles.*

**ÉCHOS ET NOUVELLES :**

*Etat des arrêts rendus par la Cour d'Appel.*

**VARIÉTÉS :**

*Essai d'Explication de la Légende d'Hercule, fondateur de Monaco, par Philippe Casimir (suite).*

**PARTIE OFFICIELLE****ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 783.

**LOUIS II**

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Paul de Villeneuve, Conseiller à la Cour d'Appel, Inspecteur des Ecoles, est autorisé à accepter et à porter la Croix de Chevalier de l'Ordre Pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, qui lui a été conférée par S. S. le Pape Pie XI.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le vingt-six septembre mil neuf cent vingt-huit.

LOUIS.

Par le Prince :  
P. le Secrétaire d'Etat,  
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,  
ED. FALGAIROLLE.

N° 784.

**LOUIS II**

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Son Eminence le Cardinal Charles-Joseph-Henri Binet, Archevêque de Besançon, est nommé Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le trente septembre mil neuf cent vingt-huit.

LOUIS.

Par le Prince :  
P. le Secrétaire d'Etat,  
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,  
ED. FALGAIROLLE.

N° 785

**LOUIS II**

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine du 25 septembre 1910, relative au Lycée de Monaco;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Cour, Agrégé des Lettres, Professeur de Première au Lycée de Chambéry, mis à la disposition du Gouvernement Princier par le Gouvernement Français, est nommé Professeur de Seconde et Troisième au Lycée de Monaco, en remplacement de M. Cuinet, admis à la retraite, sur sa demande, par son Gouvernement.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le premier octobre mil neuf cent vingt-huit.

LOUIS.

Par le Prince :  
P. le Secrétaire d'Etat,  
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,  
ED. FALGAIROLLE.

N° 786.

**LOUIS II**

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine du 25 septembre 1910, relative au Lycée de Monaco;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M<sup>me</sup> Nouvier, Professeur de Gymnastique au Collège de Jeunes Filles de Châlons-sur-Marne, pourvue du diplôme de fin d'études secondaires, du Brevet Supérieur et admissible au Certificat d'Aptitude à l'Enseignement dans les classes primaires des Lycées

et Collèges de Jeunes Filles, mise à la disposition du Gouvernement Princier par le Gouvernement Français, est nommée Professeur de Gymnastique et chargée de surveillance au Lycée de Monaco (emploi mixte), en remplacement de M<sup>lle</sup> Gérard, réintégrée, sur sa demande, dans son cadre d'origine.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Notre Château de Marchais, le premier octobre mil neuf cent vingt-huit.

LOUIS.

Par le Prince :  
P. le Secrétaire d'Etat,  
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,  
ED. FALGAIROLLE.

**ÉCHOS & NOUVELLES**

La Cour d'Appel, dans son audience du 29 septembre 1928, a rendu l'arrêt ci-après :

Appel par B. A., laveur de voitures, né le 17 mai 1894, à Vintimille, province d'Imperia (Italie), demeurant à Roquebrune-Cap-Martin (A.-M.), d'un jugement du 24 août 1928, qui l'avait condamné à deux mois de prison pour infraction à arrêté d'expulsion (avec récidive). Arrêt confirmatif.

**VARIÉTÉS**
**ESSAI D'EXPLICATION  
DE LA LÉGENDE D'HERCULE**  
fondateur de Monaco

par PHILIPPE CASIMIR  
(Suite)

**VII. — MAITRES DE LA MÉDITERRANÉE.**

Dès qu'ils eurent une base solide sur la côte de la Méditerranée, et un point d'appui sur la chaîne du Liban, riche en bois, ils s'élancèrent à la conquête des mers.

Ils semèrent d'abord de colonies la partie orientale de la Méditerranée, la Grèce et les îles, les côtes du Pont-Euxin jusqu'au Caucase, où ils trouvèrent des mines d'or en Colchide; — avec méthode, ils progressaient vers l'Occident, fondant aux points stratégiques de fortes stations, comme celle de Malte; ils s'établirent au sud de l'Italie, en Sicile, et dès lors, ils purent traverser la Méditerranée de part en part et marquer sa porte extrême en élevant les colonnes d'Hercule, à

Abyla, sur le promontoire africain, et à Calpé, sur le promontoire européen, qui se faisaient face.

La Méditerranée paraissait jusqu'alors infranchissable. Le livre de Moïse, les *Nombres* (chap. 34) l'appelle la Grande Mer ; les prophètes l'appellent la mer d'Occident. Les premiers Grecs la compartimentaient en plusieurs mers : mer Egée, entre la Grèce et l'Asie-Mineure ; mer de Libye, de la Sicile à l'Égypte ; mer Ionienne, de la Grèce à l'Italie ; mer de Tyrhénie, sur les côtes occidentales de l'Italie, — et le livre aristotélique du *Monde*, nomme encore la mer Sarde et la mer Gauloise, à l'extrémité occidentale.

Les Phéniciens la franchirent de bonne heure, puisque, au delà même, ils fondèrent Gadès (Cadix) le Tartesse des anciens, que l'Écriture appelle Tarsis (Ezechiel XXVII, 12 — Psaumes LXVIII, 8 et LXXII, 10) à une époque que l'on fait remonter à onze siècles avant J.-C.

Par une succession d'expéditions, ils choisirent les meilleures positions sur ses deux rives, africaine et européenne. Ils établirent ainsi une échelle de colonies et de stations qu'ils adaptèrent à des buts combinés : stations militaires pourvues de places fortes aux points stratégiques. Entre celles-ci, stations pour servir d'abri en cas d'attaque ; d'autres pour relâcher ; d'autres, plus nombreuses, servant d'*emporium* ou marché pour échanger avec les indigènes. Ces positions étaient gardées par leurs hommes, assistés d'auxiliaires et d'interprètes indigènes qu'ils s'attachaient par de larges dons et des faveurs. Elles devaient être fort peuplées et actives, car comme le dit Heeren (*Idées sur la politique des peuples de l'antiquité*) : « Les Phéniciens utilisaient leurs colonies en y amenant les excédents de la population qui devait se multiplier dans un petit Etat devenu le centre du commerce le plus étendu. »

Les premiers, ils purent dire de la Méditerranée, ce que les Romains seuls ont pu dire après eux : *Mare Nostrum*.

Plus tard, seulement, les Grecs les dépossédèrent des colonies dans leur pays et s'étendirent jusqu'à l'Italie, où ils créèrent la Grande Grèce. Les Phéniciens s'attachèrent alors plus fortement au bassin occidental de la Méditerranée.

#### VIII. — CONQUÊTE DE L'AFRIQUE.

##### ATLAS OU ANTÉE.

##### ENCORE L'HERCULE « THÉBAIN ».

On pense qu'ils se sont d'abord emparés des côtes nord-africaines, devenues la Numidie et la Mauritanie pour les Romains, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc de nos jours.

Les récits des anciens, reproduits ou commentés par les modernes, peuvent se résumer ainsi : Hercule vainquit et tua Antée dans le même temps où il enleva le monde à Atlas. On connaît ces mythes : Atlas était un géant condamné à porter le poids du ciel, qu'Hercule prit sur ses épaules. Antée était aussi un géant, fils de la déesse Terre. Hercule le terrassa trois fois, en vain, parce que la Terre, sa mère, ravivait ses forces chaque fois qu'il la touchait. Hercule s'en étant aperçu, le souleva en l'air et l'étoiffa dans ses bras. Ce langage symbolique signifie qu'Hercule enleva à Atlas la possession du pays où il régnait. En ce qui concerne Antée, l'explication nous en est donnée par Bochart, le célèbre orientaliste du XVII<sup>e</sup> siècle : Antée était un géant, c'est-à-dire le maître d'un grand pays, d'où lui venaient toujours de nouveaux renforts, rendant vaines les victoires d'Hercule, lequel, enfin, put triompher en interceptant des troupes qui venaient au secours de son ennemi.

Un illustre savant, Newton, le découvreur des

lois de la gravitation universelle, s'est occupé de cette histoire dans : *Newton's Chronol. of the empire of Egypt and of the Greeks*, p. 99. D'après lui, le premier roi de Libye fut Ammon, père de Sesac, roi d'Égypte. Son frère Neptune lui enleva une grande partie de la Libye, dans une guerre où il le tua. Neptune eut pour successeur son fils, Atlas ou Antée, — c'était un même personnage — qui voulait conquérir toute la Libye jusqu'à l'Égypte. Hercule, général de l'armée venue de la Thébaidé — on voit que l'Hercule, conquérant de la Libye, est aussi « Thébain », comme le nôtre, — le combattit dans une guerre longtemps incertaine, mais enfin, ayant intercepté des corps de maures qui venaient au secours de son adversaire, il remporta une grande victoire, subjuguant toute la Libye et tua Antée près d'une ville de la Thébaidé qui reçut, à cette occasion, le nom d'Antaea ou d'Antaeopolis (*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 458, édition de 1819.)

#### IX. — EN ESPAGNE. — GÉRYON ET SES BŒUFS.

Sur la rive européenne de la Méditerranée, Hercule eut à combattre « les tyrans Géryon et Taurisque, dont l'un dominait en Ibérie et l'autre en Gaule », dit Ammien Marcellin.

Géryon, dans le mythe des travaux d'Hercule, est un géant à trois corps, maître de grands troupeaux de bœufs que le héros capture.

Soulevons les voiles de l'allégorie recouvrant cet épisode : Géryon est le fils de Chrysaor, roi du pays grand producteur d'or ; c'est un géant à trois corps, c'est-à-dire qu'il règne sur trois Etats ; il possède de magnifiques troupeaux de bœufs, c'est-à-dire que son pays est fertile en agriculture et fécond en élevage, selon la signification donnée au bœuf autrefois, — voyez l'exemple du bœuf Apis en Égypte.

Le bœuf, le taureau, la vache étaient figures favorites de symboles pour les anciens (1). Les débuts de la colonisation phénicienne en Méditerranée sont indiqués par le mythe de Jupiter transformé en taureau enlevant la belle Europe, fille du roi de Tyr. Ce même Jupiter, grand amateur de frasques galantes, était sur le point de séduire la belle Io, fille d'Inachus, lorsque la jalouse Junon la transforma en vache, mettant à ses trousses un taon qui la piquait, l'obligeant à fuir, — et le détroit que dans sa course elle traversa à la nage, a conservé le nom de Bosphore, passage du bœuf (*bousporos*). Pour les poètes antiques, les vaches et les bœufs de l'Aurore ou du Soleil désignent les jours. Ainsi, Homère raconte dans l'*Odyssée* que les compagnons d'Ulysse dévorèrent les bœufs d'Hélios ou du Soleil, et qu'en punition, ils ne purent rentrer dans leur pays, — cela veut dire qu'ils gaspillèrent leurs jours dans l'oisiveté ; c'était langage imagé habituel aux anciens.

Mais en ce qui concerne Géryon, la citation des bœufs entre, peut-on dire, dans le domaine de l'histoire.

Florez, un auteur espagnol qui a écrit un livre des Médailles et des Blasons, que cite A. de Humboldt dans un passage reproduit par Michélet (*Hist. de France*, Eclaircissements du chapitre I<sup>er</sup>) dit que le taureau, ou le bœuf, figurait dans les armoiries de la Bétique, aux temps du règne de Géryon, — et que la vache figurait dans les armoiries des Basques et des Gallois. Hercule a enlevé les bœufs de Géryon parce qu'il lui a pris ses armes, ses étendards, son pays. C'est

(1) Dans son conte le *Taureau Blanc*, qui poétise la métamorphose de Nabuchodonosor, Voltaire a mis la note suivante à la fin du chap. III : « Toute l'antiquité employait indifféremment les termes du bœuf et du taureau. »

dans le même sens que les historiens ont dit que l'aigle romain a vaincu l'alouette gauloise, — et, pour les temps modernes, que le léopard d'Angleterre a vaincu l'aigle impérial de Napoléon I<sup>er</sup>. Rappelons l'ode de Victor Hugo :

Oui, l'aigle un soir planait aux voûtes éternelles ;  
Lorsqu'un grand coup de vent lui cassa les deux ailes ;  
Sa chute fit dans l'air un foudroyant sillon ;  
Tous alors sur son nid fondirent pleins de joie ;  
Chacun selon ses dents se partagea la proie ;  
L'Angleterre prit l'aigle et l'Autriche l'aiglon.

#### X. — DES PYRÉNÉES AUX CÔTES GAULOISES.

Après sa victoire sur Géryon, tyran de l'Ibérie, Hercule vint combattre Taurisque, tyran des Gaules, dit Ammien Marcellin. Dans un chapitre ultérieur, nous indiquerons d'autres références au sujet de l'action contre les Ligures qui occupaient notre pays.

En continuant leur progression vers le Nord et vers l'Est, les Phéniciens s'emparèrent des Pyrénées où nous verrons qu'ils trouvèrent de riches gisements d'or et d'argent. Cette prise de possession est indiquée par la légende qui fait de la fille du roi de ce pays, nommée Pyrène, la maîtresse d'Hercule, — les anciens donnant aux noms des rois, des reines, des princes, une signification géographique.

A l'extrémité de la chaîne, dominant la Méditerranée, ils dressèrent un temple à leur grande déesse Astarté ou Vénus, et le souvenir s'en est conservé dans le nom de Port-Vendres, *Portus Veneris*.

Sur les côtes de la Gaule, ils fondèrent une série de colonies et de comptoirs indiqués dans divers ouvrages auxquels nous renvoyons. M. l'abbé J.-L. Bargès, professeur d'hébreu à la Sorbonne, a publié en 1878, des *Recherches archéologiques sur les colonies phéniciennes établies sur le littoral de la Celto-Ligurie*, avec des planches représentant des autels phéniciens trouvés à Marseille, et notamment, une grande inscription phénicienne trouvée en 1845, destinée au temple de Baal de Marseille et contenant un règlement pour les sacrifices offerts à ce dieu.

Cette inscription provient de Carthage, mais les Carthaginois ont pris la succession de leurs congénères de Tyr, et ont précédé sur ce point la domination des Grecs Phocéens.

Au chapitre consacré à leur industrie nous parlerons du port d'*Heraclea* qu'ils avaient fondé à l'embouchure du Rhône.

Leur souvenir sur la côte est conservé par les îles Phéniques, près de Marseille ; à l'île Riou, où nous avons signalé des trouvailles phénico-égyptiennes de M. l'abbé Arnaud d'Agnel ; à Cavalaire (*Heraclea Caccabaria*) ; dans d'autres stations, quoique leur empreinte ait été effacée ultérieurement par l'adaptation grecque, et enfin par le *Portus Herculis Monoeci*, où ils paraissent avoir fondé une de leurs principales colonies.

#### XI. — POURQUOI ILS S'ARRÊTENT A NOS ALPES.

Les Phéniciens n'allèrent pas plus loin vers l'Orient, et, comme devaient le faire plus tard les Phocéens, ils marquèrent, sur nos côtes, le terme de leurs colonies à Monaco. La raison en est donnée par Strabon (lib. IV, VI) disant : « Tout le rivage, depuis le port *Monacus* jusqu'à l'Étrurie, est continu et dépourvu de ports. »

M. Camille Jullian (*Hist. de la Gaule*, t. I, p. 397) ajoute : « Au delà de Monaco-La Turbie, le rivage était moins découpé, la mer peu poissonneuse, l'arrière-pays difficile, dénué de ressources et de possibilités de grandes voies. »

Le port de Monaco était comme le seuil de la chaîne des Alpes, que les Phéniciens voulaient

exploiter, comme ils l'avaient fait des Pyrénées. Dans l'ancien monde, les Alpes étaient réputées riches en or. Les plus antiques écrivains, Aristée de Proconèse, poète du VI<sup>e</sup> siècle avant J.-C., cité par Hérodote au V<sup>e</sup> siècle; ensuite Polybe, au II<sup>e</sup> siècle avant notre ère; Strabon, un siècle plus tard, ont parlé des mines d'or des Alpes.

D'autres motifs durent les attacher à la colonie de Monaco. Elle mettait sous leurs yeux un paysage qui leur était cher, parce qu'il ressemblait au décor de fond de leur métropole Tyr. M. Victor Bérard a écrit: « Les monts côtiers boisés étaient convoités par les navigateurs (*Les Phéniciens et l'Odyssee*). Le mont Agel, alors riche en bois, leur rappelait le Liban originel.

(à suivre.)

AGENCE GÉNÉRALE DE MONACO  
14, rue Grimaldi, Monaco

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Première Insertion.)

Par acte sous seing privé en date du 4 octobre 1928, M. BELLONE J.-B. a vendu à M. ROLANDONE J.-B., le fonds de commerce de Buvette-comptoir qu'il possède et exploite 3, rue de la Turbie, à Monaco.

Les oppositions devront être faites dans les délais légaux au cabinet de l'Agence Générale de Monaco, 14, rue Grimaldi, domicile élu par les parties.

**CRÉDIT MOBILIER DE MONACO**

**VENTE**

L'Administration du Crédit Mobilier a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le

**Mercredi 24 Octobre 1928,**

de 10 h. à midi et de 14 h. à 17 h., dans la salle des ventes du Crédit Mobilier, 15, avenue des Fleurs, Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de septembre 1927, non dégagés ou renouvelés, consistant en: bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie et objets divers.

**SOCIÉTÉ LANCRET**

Les Actionnaires de la Société Lancret sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le 27 octobre 1928, à 16 heures, au Siège social, 2, boulevard des Moulins, avec l'ordre du jour suivant:

- 1° Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes;
- 2° Lecture du bilan au 14 mai 1928 et des comptes profits et pertes;
- 3° Approbation, s'il y a lieu, des comptes et quitus au Conseil d'Administration;
- 4° Nomination des Commissaires aux comptes.

Dépôt des actions au Siège social ou dans les Banques de la Principauté de Monaco.

Le Conseil d'Administration.

**Les Annales**

Un pénétrant article d'Eugène Marsan: *Grandeur et séduction de Barrès*; une délicieuse chronique où Pierre Mac-Orlan chante la plaine et la lisière des bois; les vivantes impressions du voyage de Paul Morand à travers l'Afrique; des souvenirs de M<sup>me</sup> Duvignan sur Loti; une étude de Marcelle Auclair sur Marie Laurencin; un étincelant dialogue antique dû à la plume du spirituel écrivain Abel Hermant; une nouvelle de Louis de Robert; les rubriques habituelles d'Yvonne Sarcey, Henry Bidou, Paul Sunday, Gérard Bäuer, Emile Henriot; tels sont les principaux attraits du dernier numéro des *Annales*, lequel, abondamment illustré, est en vente partout pour 2 fr. 50.

SOCIÉTÉ ANONYME  
DES  
**BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS**  
A MONACO

**AVIS**

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire, le **Mardi 6 Novembre 1928, à 11 heures du matin, au Siège social, à Monaco.**

L'Assemblée se compose de tous les propriétaires ou porteurs de cent actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé, au Siège social, leurs titres dix jours au moins et leurs pouvoirs deux jours au moins avant le jour de l'Assemblée Générale.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR:

- 1° Fusion de la Société de l'Hôtel de Paris et ses Annexes et de la Société de l'Hôtel et du Restaurant de l'Hermitage avec la Société des Bains de Mer, par voie d'absorption des deux premières Sociétés par la Société des Bains de Mer;
- 2° Par voie de conséquence, augmentation du Capital Social et modification corrélative des Statuts (Art. 5-6-9 et 52);
- 3° Nomination d'un ou plusieurs Commissaires chargés de faire à une Assemblée Générale subséquente un rapport sur la valeur et la rémunération des apports faits à la Société des Bains de Mer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

SOCIÉTÉ ANONYME  
DE  
**L'HOTEL ET DU RESTAURANT DE L'HERMITAGE**  
A MONTE-CARLO

**AVIS**

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme de l'Hôtel et du Restaurant de l'Hermitage à Monte-Carlo, sont convoqués:

- 1° En Assemblée Générale ordinaire, le 23 octobre 1928, à 15 heures, au Siège Social.

ORDRE DU JOUR:

- Rapport du Conseil d'Administration;**  
**Rapport des Commissaires aux Comptes;**  
**Examen des Comptes, leur approbation;**  
**Fixation du dividende, s'il y a lieu;**  
**Questions diverses;**  
**Nomination des Commissaires aux Comptes pour l'Exercice 1928-1929.**

- 2° Et en Assemblée Générale extraordinaire, le 23 octobre 1928, à 15 heures 45.

ORDRE DU JOUR:

- Liquidation de la Société;**  
**Fusion de la Société dissoute avec la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco.**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

**Le Cachet de Paris**

Le numéro: 6 francs.  
Tarif des abonnements. — 10 numéros par an, avec un patron découpé par numéro et les hors texte en couleurs: France 50 fr. — Etranger 60 fr. — Recommandation, 15 fr. en supplément. Chèque postal c. c. Paris 22-32. — Gaudet et Métairie, Éditeurs, 28, rue Bergère, Paris.

**Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée**

**Réunion d'Automne 1928**  
**de la Foire de Lyon**

La Foire de Lyon comprendra cette année deux manifestations: une exposition éducative de l'habitation (31 octobre-11 novembre); une exposition d'aviculture et d'apiculture (7-11 novembre).

A l'occasion de ces manifestations, les coupons de retour des billets aller et retour délivrés à destination de Lyon, à partir du 30 octobre au 11 novembre par les gares des grands réseaux français sont valables jusqu'au 12 novembre inclus.

Sur les réseaux d'Alsace-Lorraine, du Nord, de l'Est et du P.-L.-M. il est, au surplus, accordé aux groupes d'au moins 10 personnes justifiant de leur participation à une même organisation commerciale, industrielle ou agricole légalement constituée, une réduction de 50% sur le prix du voyage à plein tarif. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser aux gares et bureaux de renseignements P.-L.-M.

**Billets circulaires d'excursions**  
**à itinéraires fixes.**

Il est délivré dans toutes les gares du réseau P.-L.-M., sur demande faite à l'avance, des billets circulaires d'excursions à itinéraires fixes à prix réduits, au départ des gares de Paris, Dijon-Ville, Vichy, Chamonix, Aix-les-Bains, Grenoble, Valence, Saint-Germain-des-Fossés, Le Puy et Marseille-Saint-Charles. Certains de ces billets comportent uniquement des parcours en chemin de fer; d'autres, des parcours en chemin de fer et en autocars. Les premiers sont délivrés toute l'année; les seconds ne sont délivrés que pendant la période de fonctionnement des Services automobiles empruntés.

Ces billets offrent une réduction de 25% en 1<sup>re</sup> classe, de 20% en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les parcours en chemin de fer.

Ils sont valables 33 jours et peuvent être prolongés deux fois de 15 jours moyennant un supplément.

Le circuit peut être effectué dans un sens ou dans l'autre, mais le sens du trajet ne peut être modifié en cours de voyage.

Les voyageurs partant d'une gare située en dehors de l'itinéraire fixe bénéficient de la réduction de 20 à 25% pour leur voyage d'accès au circuit; il en est de même au retour.

**LE PANORAMA**  
(9<sup>e</sup> Année)

Le "PANORAMA", exclusivement illustré, paraît mensuellement sur grand format et sur 16 pages. A la fin de l'année, ses abonnés possèdent ainsi une collection unique de plus de 700 photographies.

Une réduction de 10% est consentie à nos abonnés et à nos lecteurs, qui peuvent ainsi recevoir pour 9 francs par an un périodique paraissant mensuellement sur 16 et sur 20 pages grand format, tiré à l'héliogravure, exclusivement illustré, et dont les photographies peuvent être vues par tous.

- Prix du numéro..... 1 franc.  
Abonnement d'essai (6 mois)..... 5 francs.  
Prix spécial de l'abonnement pour nos lecteurs et abonnés..... 9 francs.

Un numéro spécimen est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

Correspondants demandés dans toutes les villes de France

Abonnez-vous pour profiter des primes nombreuses offertes **gratuitement** par le "PANORAMA".

A tout abonné qui lui procure **UN** abonnement, le "PANORAMA" envoie *gratuitement et franco de port*, un ouvrage appartenant à la superbe collection récemment créée par l'éditeur Fayard. Chaque volume de cette collection est tiré sur papier de luxe avec gravures sur bois.

286, boulevard Saint-Germain, Paris.

# ASSURANCES

INCENDIE — VIE — ACCIDENTS — VOL  
RENTES VIAGÈRES — CHOMAGE

## LA CONCORDE

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1905  
A PARIS, 72, rue Saint-Lazare  
Capital social : 10 millions

## ASSURANCES GÉNÉRALES DE TRIESTE ET VENISE

SUR LA VIE  
(ASSICURAZIONI GENERALI)  
Société Anonyme Fondée en 1831. — Etablie en France depuis 1854  
Capital Social entièrement versé : L. 60.000.000

**Charles FISCHETTI**  
AGENT GÉNÉRAL

24, boulevard de l'Observatoire - MONACO  
— Téléphone (7-71). —

# ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGIA & C<sup>IE</sup>

Direction : Place Cassini, NICE

### L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

### La Foncière

LA C<sup>IE</sup> LYONNAISE  
D'ASSURANCES MARITIMES  
RÉUNIES.

Comp<sup>ie</sup> d'assurances contre les accidents et les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

Agent pour la Principauté de Monaco et environs

**J.-B. FARAUT**

6, Avenue de la Gare, Monaco

# CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Banque Monégasque

Autorisée par Ordonnance Souveraine du 13 juillet 1922

Siège Social : MONACO

11, boulevard Albert Ier — Téléphones : 5-86 et 6-85

Agence à MONTE-CARLO

Nouvel Hôtel de Paris — Téléphones : 2-93 et 5-55

Comptes de Chèques.

Ouverture de crédits en compte courant.  
Escompte du papier de commerce. — Dépôts de titres.  
Paiements de tous coupons aux meilleures conditions.  
Valeurs locales.  
Location de compartiments de coffre-forts.

### CHANGE.

L'Agence de MONTE-CARLO reste ouverte pour le change pendant la saison, les samedis, veilles de fêtes après-midi et les dimanches jusqu'à midi.

Toutes opérations de banque, de titres et de bourse au comptant et à terme.

NOMBREUX CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

# LOCATIONS D'APPARTEMENTS ET VILLAS VIDES ET MEUBLÉS

Vente et achat d'immeubles, villas, terrains, propriétés  
GRAND CHOIX DE TOUS FONDS DE COMMERCE

# Agence Commerciale

32<sup>e</sup> ANNÉE

MARCHETTI, Directeur-Propriétaire

20, Rue Caroline, 20 — MONACO

TÉLÉPHONE : 4.78

Gérances d'Immeubles - Assurances - Renseignements

# APPAREILS et PLOMBERIE SANITAIRES

## Henri CHOINIÈRE

18, Boulevard des Moulins  
MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL  
Distribution d'Eau chaude.



# Minerva

## Quatrième Année

Le plus grand Hebdomadaire Féminin paraissant en France

Ses pages en héliogravure donnent chaque semaine une documentation complète sur la Mode du jour. Tenu au courant du mouvement Littéraire, Artistique et Théâtral, accordant au Cinéma une place importante, possédant une Page Financière, une Page Politique ainsi qu'une Page de Puériculture, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes un succès sans précédent.

Son Prix Littéraire Annuel et ses Nombreux Concours

Le Numéro : 1 franc

(Spécimen Gratuit sur demande)

2, Rue de Clichy, 2 -- Paris

F. FOUSSARIGUES  
Directeur général

# ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

## G. BARBEY

Maison Principale : SPRING PALACE  
33, boul. Princesse-Charlotte  
MONTE-CARLO

## MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.  
Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

IMMEUBLES  
Vente - Achat - Location  
FONDS DE COMMERCE

Téléphone 8.35

# AGENCE TEISSEIRE

31, Rue Grimaldi, 31 — MONACO

Placements Hypothécaires  
ASSURANCES

JEAN TEISSEIRE  
PROPRIÉTAIRE

## LISEZ

# JARDINS ET BASSES-COURS

Le plus de Conseils pratiques  
Pour le moins d'Argent dépensé

Un an, 24 numéros : 10 francs seulement.  
Envoi gratuit des notices explicatives.  
HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, PARIS (6<sup>e</sup>)

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout » fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'Argus de l'Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Étranger.

## BULLETIN

DES

# OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 16 novembre 1927. Un livret de petit dépôt nominatif de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le numéro 991.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 16 novembre 1927. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 496.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 17 décembre 1927. Un livret de petit dépôt nominatif de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le numéro 208.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 1<sup>er</sup> mai 1928. Trente-deux Obligations de la Société Anonyme de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 2419, 2780 à 2786 inclus, 2788 à 2791 inclus, 2793 à 2795 inclus, 2797, 2799 à 2804 inclus, 2807 à 2811 inclus, 2813 à 2816 inclus, 2818.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 1<sup>er</sup> mai 1928. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 01702. Sept Cinquièmes d'Actions de la dite Société, portant les numéros 000550 à 000553 inclus, 004766, 010941, 025759. Onze Obligations de la même Société, portant les numéros 097487, 097605 à 097607 inclus, 16979 à 16985 inclus.

### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 12 décembre 1927. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 17043.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 24 février 1928. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 10487 et 36095.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 12 mars 1928. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 18689.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 8 mai 1928. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 345816.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 mai 1928. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 15559, 28605 et 28741.

### Titres frappés de déchéance

Du 15 mai 1928. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 917, 4665, 6887 et 19418.

Le Gérant : LOUIS AURÉGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1928.